

Le nouveau Cédez-le-passage

pour les cyclistes au feu rouge

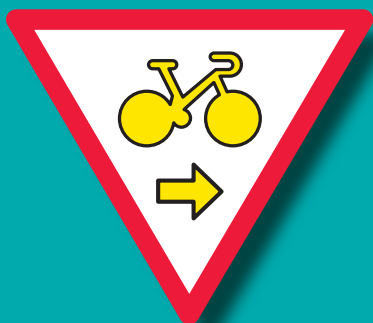
**CIRCULER
MALIN
ET PLUS
RESPONSABLE**



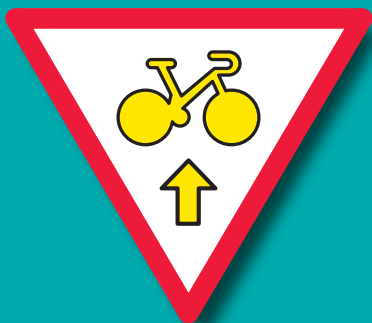
Cédez-le-passage pour les cyclistes au feu rouge

Qu'est-ce que le Cédés-le-passage cycliste au feu ?

Un nouveau dispositif a fait son apparition dans le Code de la route : le « Cédés-le-passage cycliste au feu ». Il permet de faciliter et encourager un peu plus la pratique du vélo. Il est matérialisé par un panneau, accroché au mat du feu tricolore :



A Ce panneau autorise les cyclistes à franchir le feu rouge pour tourner à droite en cédant le passage aux autres usagers



B Dans certains cas, les cyclistes peuvent être autorisés à franchir le feu rouge pour continuer tout droit en cédant le passage aux autres usagers

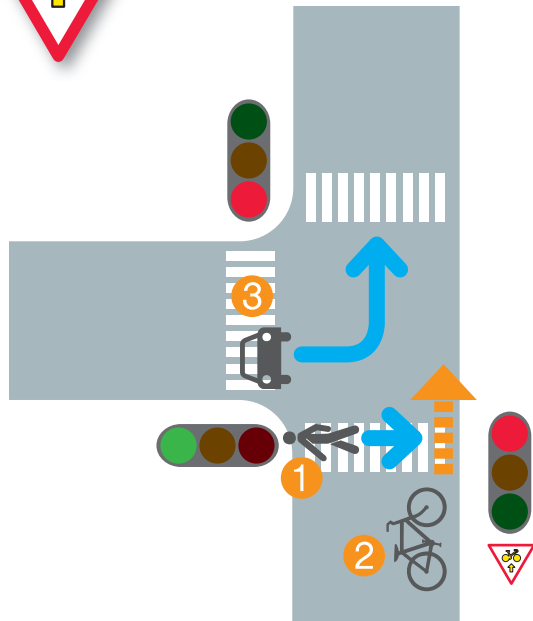
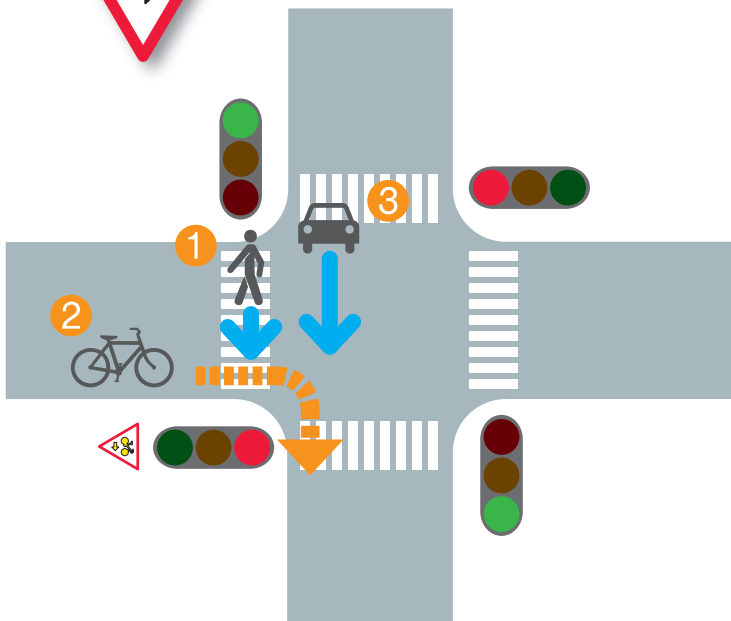
Rappel du Code de la route

Le franchissement du feu rouge n'est permis qu'aux feux équipés d'un panneau. En l'absence de panneau, le cycliste doit s'arrêter au feu rouge.

Circuler en toute sécurité

Véhicules et 2 roues motorisés : la nouvelle signalisation ne vous concerne pas.

Restez à l'arrêt au feu rouge.



1 PIÉTONS :

Quand le feu piéton est vert, je peux traverser. Je reste prioritaire vis-à-vis des cyclistes.

**Attention aux piétons
qui traversent
et aux voitures qui
viennent
de la gauche !**

2 VÉLOS :

CARREFOUR EN " + "
À l'approche du panneau, je ralentis.
Je cède le passage aux piétons et aux véhicules avant de tourner à droite.

CARREFOUR EN " T "
À l'approche du panneau, je ralentis.
Je cède le passage aux piétons et aux véhicules avant de continuer tout droit.

3 AUTOMOBILISTES* :

Le feu est vert, j'avance.

*voiture, camionnette, camion, bus, moto, cyclomoteur et scooter.

En évitant des arrêts répétés,
la circulation du cycliste
en ville est facilitée,
son trajet devient
plus fluide et plus rapide.

**Circuler malin
et plus responsable**

Pourquoi une telle mesure ?

L'usage du vélo se développe intensément sur la métropole lilloise. Adopté le 1^{er} avril 2011, le Plan de Déplacements Urbains encourage l'usage du vélo comme moyen de déplacement quotidien ou de loisirs. Dès 2013, Lille Métropole propose, conjointement avec les villes, un déploiement progressif du dispositif « Cédez-le-passage cycliste au feu ». Sa mise en œuvre nécessite une étude pour chaque carrefour.

**Pour
une circulation
cycliste en ville
plus sûre
et plus facile**

Ce nouveau dispositif assure un déplacement des cyclistes :

● **plus sûr :** il réduit le nombre de situations inconfortables voire dangereuses, dans lesquelles le cycliste peut se retrouver. Ex : dans l'angle mort des véhicules motorisés au moment du démarrage.

● **plus facile :** il évite des arrêts / redémarrages pénalisants. Le trajet devient plus fluide et plus rapide.

”MIEUX
VIVRE
ENSEMBLE
LA VILLE
AU
QUOTIDIEN“



ESPACE PUBLIC & VOIRIE

Lille Métropole Communauté urbaine
1 rue du Ballon - CS 50749 - 59034 LILLE CEDEX
T. : +33(0)3 20 21 22 23 - F. : +33(0)3 20 21 22 99
www.lillemetropole.fr